



PIÈCES JUSTIFICATIVES

DEMANDE DE LICENCES

- Déclaration Cerfa N°11542*03
- Justificatif d'identité
- Pour les titulaires de la licence de débit de boissons à consommer sur place, document justifiant que le déclarant est français ou ressortissant d'un autre État de la Communauté Européenne ou d'un autre État partie à l'accord sur l'Espace Économique Européen, ou d'un pays ayant conclu avec la France un traité de réciprocité (pour plus de détails, voir la rubrique «Conditions d'installation - conditions de nationalité» ci-dessus).
- Permis d'exploitation reçu à l'issue de la formation obligatoire. Articles L3332-3 et L3332-4-1 du code de la santé publique.